



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2957

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Organisation de la 7ème édition des journées culturelles du Burkina Faso - Attribution d'une subvention à l'association Les Burkinabè de Lyon**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales**

Rapporteur : Monsieur Daclin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2957**

commission principale : développement économique

objet : **Organisation de la 7ème édition des journées culturelles du Burkina Faso - Attribution d'une subvention à l'association Les Burkinabè de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Créée en 2005, l'association Les Burkinabè de Lyon a pour objet de favoriser l'intégration de jeunes étudiants burkinabè dans la vie lyonnaise grâce à des rencontres, des échanges et du partage de savoir-faire avec des rhônalpins.

L'espace de dialogue interculturel initié par cette association fait pleinement écho à la stratégie de solidarité et d'animation internationale du territoire de l'agglomération lyonnaise.

Par ailleurs, la Communauté urbaine de Lyon entretient des liens privilégiés avec le Burkina Faso, dans le cadre notamment de sa convention de coopération 2010-2012 avec la ville de Ouagadougou, dans laquelle elle a affiché son souhait de développer des actions culturelles qui permettraient de tisser des liens plus étroits entre les populations des 2 collectivités.

a) - Objectifs

Depuis plusieurs années, la Communauté urbaine de Lyon développe une politique de solidarité internationale s'appuyant à la fois sur des programmes de coopération décentralisée avec plusieurs villes du monde et sur un soutien aux acteurs de la solidarité internationale de l'agglomération. Relier sa politique de solidarité internationale aux acteurs locaux permet à la Communauté urbaine de mieux informer sa population sur ses actions de coopération et de l'impliquer dans ses programmes de coopération.

Cette politique de solidarité internationale participe également à l'internationalisation de la métropole lyonnaise, en soutenant les actions ou événements internationaux tournés vers les populations de la Communauté urbaine.

Le projet de l'association Les Burkinabè de Lyon s'inscrit dans la politique de la Communauté urbaine de soutien aux acteurs locaux dans leurs projets de solidarité internationale. Il participe à l'information et à la sensibilisation des habitants de l'agglomération lyonnaise aux enjeux de l'aide au développement et de la solidarité internationale. Par l'organisation d'un événement grand public visant à toucher des habitants de plusieurs communes de l'agglomération, ce projet contribue au rayonnement international de l'agglomération et positionne l'agglomération dans un engagement fort sur les thématiques de développement et de solidarité.

C'est pour cette raison que la Communauté urbaine de Lyon souhaite apporter son soutien à l'association Les Burkinabè de Lyon pour l'organisation de la 7^e édition des journées culturelles du Burkina Faso à Lyon en 2012.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2011 et bilan

Par délibération n° 2011- 2164 du 18 avril 2011, dans le cadre de l'organisation de la 6^e édition de la journée culturelle du Burkina Faso du 7 mai 2011, le Conseil de communauté a attribué, au profit de l'association Les Burkinabè de Lyon, une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € pour l'année 2011.

L'association Les Burkinabè de Lyon a organisé à Lyon, le 7 mai 2011, la 6^e édition de la journée culturelle du Burkina Faso durant laquelle de nombreuses activités ont été organisées. A travers cet événement, l'association a atteint son objectif, rassembler des lyonnais, des burkinabè et des rhônalpins, dans un cadre festif et convivial.

Programme des actions 2012 et plan de financement prévisionnel

Fort du succès des années précédentes, l'association Les Burkinabè de Lyon organise en 2012, à Lyon, 2 journées culturelles prévues les 11 et 12 mai 2012 pour la 7^e édition. De nombreuses activités sont prévues : expositions d'art, projections cinématographiques, conférence suivie de débats, défilé en costumes traditionnels et des récits de contes.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats et approvisionnements	3 000	Subventions dont :	4 800
services extérieurs (locations)	3 700	<i>dons</i> <i>Mairie de Villeurbanne</i> <i>Respublica</i> <i>Communauté urbaine de Lyon</i>	300 500 1 000 3 000
autres services extérieurs (honoraires artistes, conférenciers, hébergements, etc.)	4 650	produits des activités	6 200
impôts, taxes et versements assimilés	150	cotisations des membres	500
TOTAL	11 500	TOTAL	11 500

Il est donc proposé au Conseil d'approuver à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € pour l'année 2012 au profit de l'association Les Burkinabè de Lyon dans le cadre de l'organisation des journées culturelles du Burkina Faso les 11 et 12 mai 2012 à Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € au profit de l'association Les Burkinabè de Lyon dans le cadre de l'organisation des journées culturelles du Burkina Faso, à Lyon, les 11 et 12 mai 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Les Burkinabè définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 6574 - fonction 048 - opération n°0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.